



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 31-03-2026 /

Dossier complet le : 01-04-2026 /

N° d'enregistrement : 015419/KK P

1 Intitulé du projet

Maitrise d'oeuvre pour la renovation/agrandissement de la piste en dur 09/27 - Aerodrome de Biscarosse-Parentis sur les parcelles cadastrales suivantes : - Biscarosse : CK 1139, 1141, 1249, 1286, 1288 - Parentis-en-Born : AM 328

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES

Raison sociale

Communauté de Communes des Grands Lacs

N° SIRET

24400087300145

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

DOUSTE

Prénom(s)

Francoise

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
8. On entend par « aérodrome » : un aérodrome qui correspond à la définition donnée par la convention de Chicago de 1944 constituant l'Organisation de l'aviation civile internationale (annexe 14)., 8A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'agrandissement et la refecton de la piste revetue 09/27 de l'aerodrome de Biscarosse-Parentis, et de sa mise en conformite. La piste en dur actuelle est de 800 ml de long, et sa longueur totale se verrait portee a 1 180 ml (avec egalement un elargissement de 19 a 23 metres) La mission porte sur des travaux d'infrastructures aeronautiques comprenant notamment : - Demolition et rabotage des chaussées ; - Terrassement et travaux preparatoires ; - Gestion des problematiques de collage des couches d'enrobes et de portance du support ; - Modelage de bande et engazonnement ; - Collecte et gestion des eaux pluviales ; - Reseaux secs ; - Balisage lumineux aeroportuaire ; - Marquage aeronautique.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet s'inscrit dans une strategie de developpement economique du territoire de la Communauté de Communes des Grands Lacs, l'aerodrome representant ainsi un site d'enjeu communautaire a developper. L'aerodrome affiche actuellement des niveaux de service le limitant a l'accueil d'aeronefs legers malgre un perimetre foncier consequent. La longueur de la piste d'atterrissage/decollage est en cause. Cela permettrait alors de considerer les activites aeronautiques telles que l'hydravion, la lutte contre les incendies, l'aviation bas carbone, la filiere drone. L'aerodrome abrite egalement l'ENAC (Ecole Nationale de l'Aviation Civile), ce projet permettrait de perenniser son implantation et d'ameliorer les conditions de formation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase chantier suivra les étapes habituelles suivantes : - phase de demolition : rabotage des chaussées ; - phase de terrassement : travaux préparatoires ; - phase de viabilisation : mise en place des réseaux secs (électricité, éclairage public, téléphonie), des réseaux humides (eaux pluviales) et des mesures de protection incendie ; - phase de construction : modelage de bande et engazonnement, balisage lumineux aéroportuaire, marquage aéronautique.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, la piste en dur de l'aérodrome sera utilisée pour l'envol et l'atterrissage des différents avions. La gestion des eaux pluviales reprendra le réseau de drainage actuel. La gestion du site sera également la même que celle réalisée actuellement.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à : - Dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau ; - Dossier de Demande de Derogation Espèces Protégées ;

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de l'aerodrome Perimetre projet Longueur de la piste en dur Surfaces impermeabilisees supplementaires prevues Largeur de la piste en dur	(358, ha) (56,6, ha) (1180, ml) (1,9, ha) (23, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Rue Costes et Bellonte

Lieu-dit :

Localité : Rue Costes et Bellonte 40600 Biscarrosse

Code postal : 40600 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 1°7'55"O Lat. : 44°22'05"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Biscarrosse, Parentis-en-Born

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Biscarrosse (zones Na et UEa, zones naturelle et urbaine relatives aux infrastructures de l'aerodrome) et de Parentis-en-Born (zones Na, Nb et Nc, affectees par la zone de bruit du

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Projet initial, pas concerne par une evaluation environnementale

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet ne se trouve inscrit dans le perimetre d'aucune ZNIEFF. Le zonage de type ZNIEFF le plus proche est situe a 160 m au sud-ouest du projet (ZNIEFF 2 Zones humides d'arriere-dune du Pays de Born). Voir Annexe 7 Localisation des milieux remarquables les plus proches.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Biscarrosse et Parentis-en-Born sont deux communes littorales de la facade Sud-Atlantique.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) dans le département des Landes a été approuvé et arrêté le 24 septembre 2024 pour une durée de 5 ans (plan 2024-2029 de PPBE des infrastructures routières nationales dans les Landes).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site se trouve à proximité de deux zones de protection archéologique : - Chemin arriou : voie romaine, à environ 300 m à l'ouest ; - Lahitte, entre les puits de pétrole n°20 et n°36 - site immergé, Moyen Âge, à environ 1 km au sud-ouest.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Le projet ne se situe au sein d'aucune ZHIM (Zone Humide d'importance majeure) mais recoupe des zones humides élémentaires inventoriées dans le cadre du SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 ainsi que des zones prioritaires recensées sur le territoire du SAGE Etangs littoraux de Born et Buch. Le diagnostic zone humide mené début 2025 a permis de mettre en évidence 20,1 ha de zones humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Biscarrosse est couverte par un PPRT daté du 8 octobre 2013 et traitant de l'aléa Thermique, toxique, suppression et projection du Site Militaire de la DGAEM. L'aérodrome n'est cependant pas inclus dans le
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Parentis-en-Born n'est couverte par aucun PPRN.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé sur un site ou sol pollué recensé par les bases de données disponibles (BASOL). Il est cependant recensé dans la base des données CASIAS en tant que DLI/Aérodrome (code SSP3776325).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le projet n'est situé au sein d'aucune zone de répartition des eaux (ZRE).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet se situe en partie dans un périmètre de protection éloigné (code SIREN : 130007867).
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Le projet se trouve dans le site inscrit des Etangs Landais Nord (inscription le 16/08/1977).

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site Natura 2000 le plus proche du site est present a environ 550 m au sud-ouest. Il s'agit du site n°FR7200714 Zones humides de l'arriere dune des pays de Born et de Buch (cf. cartographie en annexe 7).
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classe le plus proche se situe a 4 km au nord-ouest du site. Il s'agit d'un chateau sur la commune de Biscarrosse, classe le 13/02/1979.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prelevement d'eau n'est prevu dans le cadre du projet d'aménagement.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drainage des masses d'eau ne sera realise. Les travaux pour la pose des reseaux enterres s'effectueront dans la periode des basses eaux (entre aout et decembre) permettant de reduire au maximum le risque de necessiter un eventuel rabattement de nappe.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Du fait du decapage des materiaux realise dans le cadre de l'agrandissement, un excedent de materiaux est prevu. Un apport de materiaux de terrassement de type GNT est prevu.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet d'aménagement est en adéquation avec les équipements des divers réseaux.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	L'opération d'agrandissement/renovation de la piste en dur entraînera l'altération/destruction des habitats naturels situés au droit des surfaces imperméabilisées, qui sont également le support de la faune recensée sur site. Des mesures d'évitement et de réduction seront appliquées par le porteur de projet pour limiter l'impact du projet sur l'environnement (cf. Notice d'incidence environnementale).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Le projet n'est pas situé à l'intérieur d'un site Natura 2000. Une espèce floristique déterminante a été retrouvée au cours des inventaires de terrain (Damier de la Succise). La présence de la Cistude d'Europe et de l'Agrion de Mercure est également suspectée.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet engendrera la consommation d'espaces naturels définis comme Secteur naturel correspondant à la plateforme non bâtie de l'aérodrome Biscarrosse-Parentis d'après le PLU de Biscarrosse, et comme Secteur naturel affecté par la zone de bruit A à C du PEB de l'aérodrome Parentis-Biscarrosse d'après le PLU de Parentis-en-Born (qui concerne la partie la plus à l'est du périmètre strict du
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune de Biscarrosse est concernée par un PPRT, mais le site du projet ne fait pas partie des zonages réglementaires.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est concerné par les risques naturels suivants (Source Georisques) : - Sismicité : zone 1 (très faible) - Risque incendie : le projet s'insère entre le tissu urbain et des espaces ouverts. Aucun boisement à proximité du site. OLD. - Mouvement de terrain et remontée de nappe (zone potentiellement sujette aux inondations de cave, fiabilité forte) - Recul du trait de côte et risque radon 2/3
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le trafic sera legerement augmente par l'agrandissement de la piste en dur de l'aerodrome. Le projet permettrait de passer de 30 000 mouvements/an a 60 000 mouvements/an. Cela reste en deca du seuil fixe par le plan d'exposition au bruit, a savoir 100 000 mouvements/an. Ponctuellement, la circulation des engins de chantier lors de la phase travaux viendra s'ajouter au trafic routier existant.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase travaux, la circulation et l'usage d'engins et de vehicules motorises provoqueront des nuisances sonores temporaires. Ces travaux s'opereront cependant en respect de la legislation en vigueur relative aux emissions.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	En phase d'exploitation, des nuisances sonores liees aux avions seront engendrees. Elles seront cependant limitees du fait de la recherche de prospects verts.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Des vibrations legeres seront produites par les engins de chantier en phase travaux. Ces vibrations ne sont pas de nature a impacter l'environnement du projet ni le sous-sol.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Les vibrations liees a la frequentation des lieux en phase exploitation resteront ponctuelles et limitees dans le temps (deplacement des avions).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	En phase chantier, les engins utilises provoqueront l'emission de gaz d'echappement et de poussieres lors de leur deplacement et de leur usage. Cependant, cette nuisance sera strictement limitee a la duree du chantier (incidence temporaire). En phase d'exploitation, l'utilisation des avions engendrera egalement le rejet de gaz d'echappement. Neanmoins, ces incidences ne sont pas de nature a degrader la qualite de l'air au niveau
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Les eaux de pluie seront gérées via le réseau de drainage existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets qui pourraient être générés lors de la phase chantier seront stockés de manière contrôlée puis pris en charge au sein des filières de traitement adaptées. Les déchets produits en phase exploitation seront collectés et traités via les filières adaptées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet consiste en l'agrandissement et la rénovation d'une piste en dur de l'aérodrome sur un terrain appartenant déjà à l'aérodrome. L'impact paysager est ainsi négligeable.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Une analyse des projets existants ou approuvés a été effectuée dans un rayon de 3 km (cf. Annexe 8). Au sein de ce périmètre, 11 projets d'examen au cas par cas et 5 projets d'études d'impact ont été recensés. Seul un arrêté de décision au cas par cas a été trouvé sur le site de la DREAL, stipulant de la non-nécessité de réaliser une étude d'impact pour le projet concerné. Cependant, au vu de la réalisation de certains projets à ce jour, et/ou compte-tenu de la nature des projets, aucun effet cumulé ne sera entraîné avec le présent projet de rénovation/agrandissement d'une piste en dur d'aérodrome.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d’avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables

L'ensemble des elements d'evaluation des incidences environnementales est consultable au sein de la notice d'incidences environnementales (Annexe 9).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d’être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l’environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s’assurer de l’absence d’impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'ensemble des elements d'evaluation des incidences environnementales est consultable au sein de la notice d'incidences environnementales (Annexe 9).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les parcelles concernées par ce projet de rénovation/agrandissement d'une piste en dur d'aérodrome sont situées en zones naturelles et/ou urbaines liées aux infrastructures de l'aérodrome de Biscarrosse-Parentis (sur les PLU de Biscarrosse et de Parentis-en-Born). Le projet ayant pour objectif une rénovation et un agrandissement de 380 m d'une piste en dur sur un site qui lui est déjà dédié, l'impact paysager est considéré comme négligeable. Des mesures d'évitement et de réduction seront également mises en place pour garantir un projet de faible impact environnemental.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom HURDEBOURCQ

Prénom Julien

Qualité du signataire Mandataire

À Gujan-Mestras

Fait le 18-03-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)